



Appel ou non d'une décision du juge des enfants

Par roussette, le 01/01/2020 à 13:23

Bonjour,

Une travailleuse sociale a conclu pour un enfant à une situation d'enfant en danger à partir d'éléments totalement infondés.

Malgré les certificats médicaux et témoignages d'amis apportés, le juge des enfants demande une nouvelle enquête (avant une mesure éducative).

Mon amie a-t-elle intérêt à faire appel de cette décision ?

Si elle ne le fait pas, cela signifie-t-il qu'elle est d'accord avec cette décision ?

La travailleuse sociale est-elle présente devant le juge en cas d'appel ?

La travailleuse sociale est-elle présente devant le juge avec les nouveaux enquêteurs (judiciaires) ?

Merci par avance de votre réponse.

Bien cordialement

Roussette